

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 158

22 janvier 2013

SOMMAIRE

1Optima S.A.	7540	Ginestra Investment NV & Cie	7544
Académie de football des Ardennes	7571	Grupo de Concertinas «Os Borguinhos Ma- rotos»	7577
Ardennes Toitures S.A.	7549	Happy Relations S.à r.l.	7538
Ayu Holding S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	7539	IDZAGO S.A.	7563
Banque Internationale à Luxembourg	7576	JDP Luxembourg S.A.	7548
BB EFC	7549	Ker Gestion S.A. SPF	7539
B.E.E.P. (Business Economy Engineering Projects) Luxembourg, S.à r.l.	7542	KPI Residential Property 12 S.à r.l.	7550
Carrelages Winter S.à r.l.	7547	LSREF2 Lux Investments II S.à r.l.	7556
Casalva S.A.	7547	LSREF II East Lux LP S.à r.l.	7556
Cima Claddings S.A.	7545	Marcol Europe S.A.	7539
Crystal Falls S.A.	7545	Mountain do Brasil Investments S.C.A. ...	7579
Cybergun International S.A.	7542	Nordhus International S.A.	7564
Dams Développement S.à r.l.	7546	Novator Pharma S.à r.l.	7538
De Kichechef	7541	Oberheim S.A.	7584
Digital Realty (Manchester) S.à r.l.	7581	Pangaea One Acquisition Holdings XI S.à r.l.	7543
Doduco S.à r.l.	7538	PixelFarm	7566
Donald Holdings S.à r.l.	7545	PixelFarm	7567
Engueran S.à r.l.	7547	Polma 2 S.A.	7543
Entracte S.A.	7541	Polma 2 S.A.	7543
Entreprise de Construction G. Parmentier S.à r.l.	7547	Pro S.A.	7542
EPIC Europe S.à r.l.	7540	Prosperinvest Holding S.A.	7543
EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	7541	Prospero (Luxembourg) S.à r.l.	7544
Ewerhardt Spedition G.m.b.H.	7548	Radorama International S.A.	7575
Fédération Générale des Instituteurs Lu- xembourgeois, société coopérative	7546	Roger.B S.A.	7544
Fermain Investments S.C.S.	7546	Saltri II LuxCo S.à r.l.	7544
Fidupar S.A.	7548	Sustainable Energy One S.A.	7552
Fine Art Lease SA	7546	Welike S.à r.l.	7568
Flack + Kurtz & Integ International Con- sulting Engineers GmbH	7542	West Bridge Capital	7549
Fortan Investments S.A.	7538	Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	7549
Frescan Capital	7548	Wilpharmex	7540
		Yorkshire SPF S.A.	7573

Novator Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.376.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 14 décembre 2012

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, ont décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et

- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25c boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166140/16.

(120219813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Happy Relations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.522.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2012165923/11.

(120219729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.759,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165766/10.

(120219501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Fortan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.904.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2012, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur Monsieur Olivier LECLIP-TEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 17 DEC. 2012.

Pour: FORTAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012166436/17.

(120219684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Marcol Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.592.

Par décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2012, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Luxembourg, le 17 DEC. 2012.

Pour: MARCOL EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012166443/17.

(120219673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ker Gestion S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.960.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KER GESTION S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 13 DEC. 2012.

Pour: KER GESTION S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012166441/18.

(120219805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 13 DEC. 2012.

Pour: AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012166409/19.

(120219881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

1 Optima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel.
R.C.S. Luxembourg B 102.930.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 14.06.2010

L'assemblée générale décide à l'unanimité de prolonger les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Kieffer,
- Madame Suzy Kieffer-Franceschini,
- Monsieur Henri Kieffer.

de prolonger les mandats d'administrateurs-délégués de:

- Monsieur Jean-Paul Kieffer,
- Madame Suzy Kieffer-Franceschini,

ainsi, que de prolonger le mandat du commissaire aux comptes:

- COMFILUX S.A., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl., R.C. Luxembourg B 68.171.
- et ceci jusqu'à l'assemblée générale 2016.

Pour 1 Optima s.a.

Référence de publication: 2012166397/19.

(120219382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Wilpharmex, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 96.000.

—
Extrait du procès verbal de Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2011

Résolutions

1) le mandat d'administrateur de la société BRIFEX sa ayant son siège à L9570 Wiltz, 11 rue des tondeurs est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017

2) le mandat de monsieur Georges Réculé expirera le 15 mars 2017

3) le mandat de monsieur André Lefèbvre demeurant 9 rue du Progrès à B4100 Seraing est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Jean-Christophe Metz.

Référence de publication: 2012166388/16.

(120219119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

EPIC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.876.

—
EXTRAIT

En date du 20 Décembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Mr Wim Rits de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Prise en compte de la démission de Mr Ivo Hemelraad de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination au poste de gérant de Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination au poste de gérant de Mr Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166708/19.

(120220531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

—
EXTRAIT

En date du 20 Décembre 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Mr Wim Rits de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Prise en compte de la démission de Mr Ivo Hemelraad de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Nomination au poste de gérant de Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination au poste de gérant de Mr Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166705/19.

(120220556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Entracte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.054.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 novembre 2012 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012166698/16.

(120219734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

De Kichechef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.

R.C.S. Luxembourg B 46.828.

—
Les adresses des gérants ont été modifiées comme suit:

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administratif.
- Marc HILGERT, employé privé, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administratif.
- Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administrative.
- Mireille HILGERT, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administrative.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012166650/19.

(120220453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

B.E.E.P. (Business Economy Engineering Projects) Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.251.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164698/10.

(120217666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Cybergun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 101.538.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012164831/11.

(120218549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Flack + Kurtz & Integ International Consulting Engineers GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 39.229.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012164931/14.

(120217963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.665.

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2011

Résolutions

- 1) Révocation de l'administrateur Madame Margareth Pauwels
- 2) Nomination au poste d'administrateur de madame Nathalie De Wolf demeurant 2 Bois Pinchet à 1495 Villers la Ville - Belgique; le mandat se terminera à l'assemblée générale de 2017
- 3) le mandat d'administrateur de la société BRIFEX sa ayant son siège à L9570 Wiltz, 11 rue des tondeurs est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017
- 4) le mandat d'administrateur de monsieur Alexis Nys est prolongé jusqu'à l'assemblée générale de 2017
- 5) le mandat de monsieur André Lefèbre demeurant 9 rue du Progrès à B4100 Seraing est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Alexis Nys.

Référence de publication: 2012166215/19.

(120219369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Prosperinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.205.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012166218/11.

(120219192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Polma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.942.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2012.

Pour: POLMA 2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012166211/15.

(120218921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Polma 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.942.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2012.

Pour: POLMA 2 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012166210/15.

(120218920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pangaea One Acquisition Holdings XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.386.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 782 du 10 avril 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pangaea One Acquisition Holdings XI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012166186/13.

(120219484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.899.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166194/13.

(120219390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Roger.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.748.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 07.12.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012166247/11.

(120219700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.570.

Les statuts coordonnés au 3 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012166254/11.

(120219385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ginestra Investment NV & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.945.

DISSOLUTION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de Ginestra Investment NV & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 20 décembre 2012 à 16 heures 30.

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société Ginestra Investment NV & Cie. A ce jour la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Vincent Demeuse.

Référence de publication: 2012166787/19.

(120221232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 141.908.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 12/12/2012, que la liquidation de la société, décidée en date du 24/08/2012, a été clôturée et que CIMA CLADDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 20/12/2012.

Pour: CIMA CLADDINGS S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012166622/19.

(120221563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Donald Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.877.

—
Par résolutions signées en date du 17 décembre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Andrew Schweibold, avec adresse professionnelle au 681, Fifth Avenue, 14th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 17 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.
2. Nomination de Peter Briggs, avec adresse professionnelle au 1, Finsbury Circus, 1st Floor, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 17 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.
3. Nomination de Mark Hatherly, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 17 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.
4. Acceptation de la démission de Robert Shaw, avec adresse au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166645/19.

(120220737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Crystal Falls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.454.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Annette SCHROEDER, administrateur, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, administrateur, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012166634/16.

(120220795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Fine Art Lease SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 150.877.

By resolution of the sole partner of the Company dated 8th November 2012:

- It has been resolved to appoint Mr Adrian Braimer-Jones, born on 16th September 1958 in Nairobi (Kenya) and residing professionally at 1 Knightsbridge London SW1X 7LX (United Kingdom) director of the company with immediate effect and until the Ordinary General Meeting to be held in 2017.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2012:

- Il a été résolu de nommer Mr Adrian Braimer-Jones, né le 16 septembre 1958 à Nairobi (Kenya) et résidant professionnellement à 1 Knightsbridge London SW1X 7LX (Royaume-Uni) administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2017.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la société.

Référence de publication: 2012166742/18.

(120220572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 69.169,16.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.376.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers qu'il y a une erreur matérielle dans le document déposé au R.C.S. Luxembourg le 14 décembre 2012 sous le numéro de dépôt L120215496. Ce document est rectifié dans le sens:

Federico Saruggia détient 120.446 parts A1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166739/13.

(120220093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

FGIL, Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 5.535.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Nicolas WEYLAND, secrétaire.

Monsieur Patrick ARENDT, demeurant 14, rue des Pruneliers, L-8447 Steinfort, est élu au poste de secrétaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166732/13.

(120220482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Dams Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166642/10.

(120220349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Carrelages Winter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 142.610.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166606/10.

(120220875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Casalva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.186.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 septembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012166607/16.

(120220476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Engueran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 116.171.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012166668/13.

(120220765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Entreprise de Construction G. Parmentier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg.
R.C.S. Luxembourg B 106.457.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Alleinigen Gesellschafters der Firma "Entreprise de Construction G. PARMENTIER s.à r.l." Abgehalten am 12. Dezember 2012 um 10.00 Uhr in Wilwerdange

Der Gesellschafter stellt fest, dass der Sitz der Gesellschaft jetzt folgende Adresse hat: L - 9980 Wilwerdange, 36 Wämperweeg.

Gerhard PARMENTIER, geboren am 06/06/1963 in Thommen (B), Geschäftsführer und Gesellschafter ist jetzt wohnhaft in L-9841 Wahlhausen, Am Duerf 31.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerhard PARMENTIER.

Référence de publication: 2012166699/15.

(120220947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Frescan Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 153.986.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012166777/10.

(120220460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Ewerhardt Spedition G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 93.201.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012166728/13.

(120221096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Extrait du conseil d'administration du 13 novembre 2012

Le Conseil d'Administration prend à l'unanimité la décision de renouveler le mandat de Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. en sa qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'un an.

Le conseil d'administration décide de nommer M. Nicolas Montagne, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Directeur.

En conséquence la direction et la gestion journalière de FIDUPAR sera assurée par M. Noël Didier Directeur Général, M. Olivier Duhr Directeur et par M. Nicolas Montagne Directeur.

Pour copie conforme

Noël DIDIER / Patrice CROCHET

Administrateur Directeur Général / Président

Référence de publication: 2012166763/17.

(120219923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

JDP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 109.545.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of JDP Luxembourg S.A., R.C.S Luxembourg B-109545, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 20 December 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de JDP Luxembourg S.A., R.C.S Luxembourg B-109545, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2012166908/14.

(120220839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

West Bridge Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 156.587.

—
EXTRAIT

Depuis le 7 mai 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure la fonction de représentant permanent de la société à responsabilité limitée SEREN pour ses fonctions d'administrateur de la société anonyme WEST BRIDGE CAPITAL.

L'Assemblée a décidé en date du 8 juin 2012 de révoquer le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012162075/18.

(120213198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

BB EFC, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.090.

—
Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 22 novembre 2012.

Le 4 décembre 2012.

SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Betty Prudhomme / Corinne Bitterlich

Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2012162108/12.

(120213179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.370.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. En remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2010 précédemment déposées au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 31 août 2011 sous la référence L110141163.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012166378/15.

(120220026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ardennes Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Niedercorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 170.281.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162223/9.

(120214178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

KPI Residential Property 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.706.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- "BGP Investment S.à r.l.", a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred thirty five (235) shares,

2.- "BGP Management GmbH", a private limited liability company under the laws of Germany, having its registered office at Prannerstrasse 6, D-80333 München, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts München under the number HRB 177306, holder of fifteen (15) shares,

The appearing parties are hereby represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, with power of substitution by virtue of two proxies given under private seal on November 12th, 2012.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties are the shareholders of "KPI Residential Property 12 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 3rd November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1070 on 1st June 2006 (the "Company"),

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 112706.

The shareholders, represented as there above mentioned, has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The shareholders appoint Mr. Mark DUNSTAN, Director of companies, born on February 11th 1962 in Melbourne (Australia) residing at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty euros (EUR 950.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- «BGP Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales,

2.- «BGP Management GmbH», une société à responsabilité limitée de droit allemande, ayant son siège social au Prannerstrasse 6, D-80333 München, Allemane, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts München sous le numéro HRB 177306, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales,

Les deux comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 12 novembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les associés de "KPI Residential Property 12 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constitué suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, le 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1070 le 1^{er} juin 2006 (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 112706.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associées nomment Monsieur Mark DUNSTAN, gérant de sociétés, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54959. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162606/108.

(120214474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.048.

In the year two thousand and twelve, the third day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sustainable Energy One S.A. (formerly named Sustainable Energy One S.à r.l.), a public limited company limited by shares (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.048 (the Company). The Company was incorporated on September 29, 2011 under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 29th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 5th, 2012, number 1698.

The Meeting is chaired by Mr. Rüdiger Sailer, juriste, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Wendelin Schmitt, employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary) and the Meeting elects Ms. Karolina Richard, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares in the Company held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. That the present meeting has been convened by notices published:

- a) in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2759 of November 14, 2012 number 2843 of November 23, 2012
- b) in the Luxemburger Wort of 14 November 2012 and in the Luxemburger Wort of 23 November 2012.

II. That out of the two million thirty-one thousand (2,031,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, one million one hundred and fifty-five thousand (1,155,000) shares are represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) in order to bring it from its present amount of two million thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) represented by two million thirty-one thousand (2,031,000) bearer shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500), by way of cancellation of nine hundred and thirty-two thousand five hundred (932,500) bearer shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by reimbursement to a shareholder;

2. amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above share capital decrease;

3. Miscellaneous.

Then, the Shareholders, after deliberation, take the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) in order to bring it from its present amount of two million thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) represented by two million thirty-one thousand (2,031,000) bearer shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500), by way of cancellation

of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) bearer shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by reimbursement of the amount of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) to the shareholder Sustainable Energy Partners AG, a public limited liability Company, organized and existing under the laws of Switzerland and having its registered office at Baarerstr. 2, CH-6300 Zug, Switzerland.

All powers are conferred to the Board of Directors to proceed to the reimbursement in accordance with the provisions of article 69 of the law on commercial companies.

Second resolution

As a result of the foregoing, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500) represented by one million ninety-eight thousand five hundred (1,098,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The Board of Directors is authorized to increase the current corporate capital by ten million euro (EUR 10,000,000) in order to raise it from one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500) up to eleven million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 11,098,500) as the case may be by the issue of up to ten million (10,000,000) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to fix an issue premium as the case may be, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 14 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately to EUR 2.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Sustainable Energy One S.A. (anciennement dénommée Sustainable Energy One S.à r.l.), une société anonyme constituée et organisées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de

Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.048 (la Société). La Société a été constituée le 29 septembre 2011 sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire instrumentant le 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2012, numéro 1698.

L'Assemblée est présidée par M. Rüdiger Sailer, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée M. Wendelin Schmitt, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne Karolina Richard, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 2759 du 14 novembre 2012

numéro 2843 du 23 novembre 2012

b) au Luxemburger Wort du 14 novembre 2012 et

au Luxemburger Wort du 23 novembre 2012.

II. Que sur les deux millions trente-et-un mille (2.031.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, un million cent cinquante-cinq mille (1.155.000) actions sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 932.500) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trente-et-un mille euros (EUR 2.031.000), représenté par deux millions trente-et-un mille (2.031.000) actions au porteur ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.098.500), par l'annulation de neuf cent trente-deux mille cinq cents (932.500) actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par le remboursement à un actionnaire;

2. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la réduction du capital autorisé;

3. Divers.

III. L'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant neuf cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 932.500) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trente-et-un mille euros (EUR 2.031.000), représenté par deux millions trente-et-un mille (2.031.000) actions au porteur ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.098.500), par l'annulation de neuf cent trente-deux mille cinq cents (932.500) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par remboursement du montant de neuf cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 932.500) à l'actionnaire Sustainable Energy Partners AG, société anonyme constituée et organisée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Baarerstr. 2, CH-6300 Zug (Suisse).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder au remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.098.500), représenté par un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents (1.098.500) actions, chacune ayant une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents (EUR 1.098.500,-) à onze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 11.098.500,-), le cas échéant par l'émission de dix millions (10.000.000) actions nouvelles au porteur d'un euro (EUR 1) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, et fixer toute prime d'émission éventuelle, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 14 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. Dont acte,

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. SAILER, W. SCHMITT, K. RICHARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162855/216.

(120214564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**LSREF II East Lux LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF2 Lux Investments II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December,
Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as the authorised attorney of Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165282 (the Company), incorporated on the 9th of December 2011 before the undersigned notary, duly published in the Mémorial C n° 174 of the 20th of January 2012,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.
2. that the purpose of the resolutions is the following:
 - (i) waiver of the convening notice of the general meeting;
 - (ii) change of the Company's name; and
 - (iii) restatement of the articles of association of the Company.
3. After due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "LSREF II East Lux LP S.à r.l.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

" Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop

and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF II East Lux LP S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Statement - Costs

The notary executing this deed confirms that these articles of association comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of the present deed is approximately evaluated at EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique), constituée par acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2011, publiée au Mémorial C n° 174 du 20 janvier 2012,

étant le détenteur de toutes les 100 (cent) actions, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pourcent) du capital social de LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165282 (la Société),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'Associé Unique représente tout le capital émis et souscrit, qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. que l'objectif des résolutions est le suivant:

(i) renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale

(ii) changement du nom de la Société; et

(iii) refonte des statuts de la Société.

3. Après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de l'assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société vers «LSREF II East Lux LP S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler les statuts de la Société, qui se liront, dans leur version française, comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF II East Lux LP S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Evaluation des frais

Le notaire soussigné confirme que ces statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses, nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2012. LAC/2012/58418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162656/378.

(120214201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

IDZAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.688.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SIX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Decathlon S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 4, bld. de Mons, F-59650 VILLENEUVE D'ASCQ, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE (France) sous le numéro 306 138 900,

ici représentée par Monsieur Julien DIDIERJEAN, employé privé, avec adresse professionnelle au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration comprenant pouvoir de substitution sous seing privé lui donnée à Villeneuve d'Ascq, le 5 décembre 2012.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique ("l'Actionnaire") de la société anonyme IDZAGO S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 166.688. La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 mars 2012, numéro 738, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1 Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
2. Nomination de Monsieur Laurent D'Hondt, Directeur fiscal, demeurant professionnellement au 4, boulevard de Mons à F-59650 Villeneuve d'Ascq, France, à la fonction de liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Nomination de la société A3T, ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.687, à la fonction de Commissaire à la liquidation.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de procéder à la dissolution de la Société et de procéder à sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Actionnaire décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Laurent D'Hondt, Directeur fiscal, demeurant professionnellement au 4, boulevard de Mons à F-59650 Villeneuve d'Ascq, France.

Troisième résolution

L'Actionnaire décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'actionnaire unique dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de nommer comme commissaire à la liquidation la société A3T, ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.687.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DIDIERJEAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1682. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162557/66.

(120214862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Nordhus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.341.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "NORDHUS INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 113341), incorporated by a notarial deed on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 732 of April 11, 2006.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Sébastien Bombenger, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Racot, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lucile Wernert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
2. decision to put the company into liquidation;
3. appointment of the Liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company.
The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», a société anonyme, having its registered office in Capellen (L-8308 Luxembourg), 83 Pafebruch, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NORDHUS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 113341) constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 11 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Bombenger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
2. dissolution et mise en liquidation de la société;
3. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:
la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, C. RACOT, L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16507. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012162733/115.

(120214252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

PixelFarm, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 68.139.

EN L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIXIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "PIXELFARM", ayant son siège social L-8225 MAMER, route de Dippach, 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B et le numéro 68.139.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998 par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C du 3 avril 1999, numéro 235, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu en date du 12 avril 2002 par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C du 4 juillet 2002 numéro 1024.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc SCHENGEN, producteur audiovisuel, demeurant au 7, rue de Dippach à L-8225 Mamer, qui se désigne lui-même comme secrétaire à la présente assemblée.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph dit Jos ANDRIES, producteur audiovisuel, demeurant à L-2342 Luxembourg, 18, rue Poincaré.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cent dix (510) parts émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société.

1. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

- Monsieur Luc SCHENGEN, producteur audiovisuel, demeurant au 7, rue de Dippach à L-8225 Mamer.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède les comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. SCHENGEN, J. ANDRIES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 décembre 2012. Relation: RED/2012/1696. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162773/62.

(120214386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

PixelFarm, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 68.139.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

EN L'AN DEUX MILLE DOUZE, L'ONZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "PIXELFARM", ayant son siège social L-8225 MAMER, route de Dippach, 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B et le numéro 68.139.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998 par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C du 3 avril 1999, numéro 235, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte en date du 12 avril 2002 reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C du 4 juillet 2002 numéro 1024.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc SCHENGEN, producteur audiovisuel, demeurant au 7, rue de Dippach à L-8225 Mamer, qui se désigne lui-même comme secrétaire à la présente assemblée.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jos ANDRIES, producteur audiovisuel, demeurant au 18, rue Poincaré à L-2342 Luxembourg,.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cent dix (510) parts émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décharge aux anciens gérants ayant été en fonction lors de la mise en liquidation et au liquidateur pour l'exercice de son mandat, et décharge est donnée aux membres du bureau;
3. Clôture finale de la liquidation;

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Jos ANDRIES, producteur audiovisuel, demeurant au 18, rue Poincaré à L-2342 Luxembourg nommé commissaire-vérificateur, a fait leur rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux gérants en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les associés prononcent la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «PIXELFARM», qui cesse d'exister à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années, auprès de l'ancien siège de la société.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHENGEN, J. ANDRIES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 décembre 2012. Relation: RED/2012/1699. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162774/65.

(120214851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Welike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 173.369.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Gordon MEYRATH, né à Paduapuram Kerala (Inde) le 24 janvier 1988, demeurant à L-8213 Mamer, 57, rue du Baumbusch.

2) Monsieur Christophe Laurent BECKER, né à Forbach (France) le 29 avril 1974, demeurant à L-2159 Luxembourg, 7, rue de Mondorf.

3) Monsieur Thomas KEIPES, né à Luxembourg le 10 avril 1991, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, rue du Bois.

4) Monsieur Steve MUSEL, né à Luxembourg le 14 décembre 1981, demeurant à L-1461 Luxembourg, 5, rue d'Eich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"Welike S.à r.l."

La société exercera sous l'enseigne commercial de «Myshooting».

Art. 3. Le siège social est établi à Holzem (Commune de Mamer).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. L'objet de la société est le commerce, l'achat et la vente de marchandise, l'importation ou l'exportation et la négociation de tous produits, la prestation de service informatique ou tout autre prestation de service.

La société a également pour objet l'exploitation de la première galerie de photos au Luxembourg proposant un système qui permet de visionner des photos à la demande via un système IPTV, concept inventé par l'associé Monsieur Gordon MEYRATH.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, la commercialisation et le développement de tous services de produits dans le domaine de la publicité y compris le commerce d'imprimés, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Gordon MEYRATH, le comparant sub 1)	40 parts
2.- Par Monsieur Christophe Laurent BECKER, le comparant sub 2)	20 parts
3.- Par Monsieur Thomas KEIPES, le comparant sub 3)	20 parts
4.- Par Monsieur Steve MUSEL, le comparant sub 4)	<u>20 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille douze.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

1. Sont nommés gérants techniques de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Laurent BECKER, né à Forbach (France) le 29 avril 1974, demeurant à L-2159 Luxembourg, 7, rue de Mondorf; et

- Monsieur Steve MUSEL, né à Luxembourg le 14 décembre 1981, demeurant à L-1461 Luxembourg, 5, rue d'Eich.

2. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gordon MEYRATH, né à Paduapuram Kerala (Inde) le 24 janvier 1988, demeurant à L-8213 Mamer, 57, rue du Baumbusch.

3. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Meyrath, C.L. Becker, T. Keipes, S. Musel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162982/144.

(120214348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Académie de football des Ardennes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Jos. Simon.

R.C.S. Luxembourg F 9.379.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Généralités

Art. 1^{er}. Nom. Il est fondé une association sans but lucratif dénommée "Académie de football des Ardennes".

Art. 2. Siège. Son siège social est établi à L-9550 Wiltz 42A, rue Jos. Simon.

Le siège peut être transféré, sur simple décision du conseil d'administration, à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Objet. L'association s'occupe notamment

- de la formation de jeunes footballeurs de la grande région (Ardennes belges et luxembourgeoises: Grand-Duché et Province de Luxembourg);

- de l'organisation de stages;

- de la collaboration avec tous les intéressés pour le développement individuel ainsi que du football en général dans la grande région des Ardennes;

Art. 5. Attributions. L'association peut, pour la réalisation de ses buts et dans la limite de l'article 15 de la loi du 21 avril 1928, acquérir, louer et recevoir en donation, tous meubles, immeubles et terrains, gérer et exploiter des bâtiments, des sites et établissements de tous genres, éditer tous livres, brochures et périodiques, organiser toutes manifestations susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation des ses buts et d'entamer toute action pour atteindre son but social.

Chapitre II. Les Membres: Admission, Cotisations et Exclusion

Art. 6. Membres. L'association se compose de membres actifs associés et de membres sympathisants. Le nombre des membres actifs associés ne peut être inférieur à sept. L'admission des membres actifs associés est soumise à la décision du conseil d'administration. La cotisation des membres actifs associés ne pourra pas être inférieure à 5 € (cinq Euro) et

celle des membres sympathisants ne pourra pas être inférieure à 5 € (cinq Euro). Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale. A l'assemblée générale seul les membres actifs associés ont droit de vote.

Art. 7. Conseillers spéciaux. Des conseillers à voix consultative peuvent être choisis par le conseil d'administration en raison de leur compétence dans les domaines qui intéressent l'association.

Art. 8. Membres d'honneur. Le conseil d'administration peut décerner le titre de membre d'honneur à des personnes physiques et morales qui auront rendu d'éminents services à l'association.

Art. 9. Délégués. Les organismes visés à l'article 11 doivent désigner leur délégué par lettre adressée à l'association. Les délégués sont en fonction jusqu'au moment où leur désignation est retirée par l'envoi d'une lettre recommandée à l'association.

Art. 10. Démissions et Exclusions. Les démissions des membres actifs associés, administrateurs ou conseillers doivent être présentées par lettre à l'association. Sont réputés démissionnaires les membres actifs associés qui n'ont pas réglé leur cotisation pendant un exercice. Peut être exclu le membre actif associé qui a gravement lésé les intérêts de l'association.

Les membres actifs associés démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les cotisations versées ou toute autre libéralité ou donation effectuée en faveur de l'association restent acquises à celle-ci.

Chapitre III. Administration

Art. 11. Conseil d'administration. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 membres au moins et de 9 membres au plus. Des mandats d'administrateurs peuvent être réservés à des administrations et à divers organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Les autres administrateurs sont désignés par l'assemblée générale.

Art. 12. Direction. Le conseil d'administration élit en son sein un président, un ou deux vice-présidents, un administrateur secrétaire, un administrateur trésorier et un responsable technique de la formation.

Art. 13. Bureau exécutif. Le conseil d'administration peut confier la gestion courante à un bureau exécutif composé du président, un ou deux vice-présidents, de l'administrateur secrétaire et de l'administrateur trésorier.

Art. 14. Commission consultative. Chaque club peut déléguer un représentant dans cet organ. La mission de cette commission consultative est de formuler des avis et propositions d'améliorations à l'attention du conseil d'administration

Art. 15. Durée du mandat. Les administrateurs représentant les organismes repris à l'article 11 cessent leurs fonctions en cas de démission. Ils les cessent de même lorsqu'ils n'occupent plus le poste sur lequel était basé leur délégation ou lorsque cette délégation leur est retirée par l'organisme qu'ils représentent. Les mandats des autres administrateurs sont valables pour six (6) ans; ils sont renouvelables. L'assemblée générale peut décider la révocation d'un administrateur élu à la majorité des voix.

Art. 16. Gestion. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association. Il peut poser tous les actes qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 17. Assemblée générale. L'assemblée générale se réunit chaque année et ce avant le trente et un juillet (31.07.). Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le juge nécessaire pour le bien de l'association. Les convocations aux assemblées générales sont adressées par lettres circulaires au moins dix jours avant la date de la séance et contenant le détail de l'ordre du jour. L'association peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour. Les membres sympathisants, les membres d'honneur et les conseillers sont invités aux assemblées générales.

Art. 17. Compétence.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- a) les modifications des statuts,
- b) la nomination et la démission des administrateurs,
- c) l'approbation des budgets et des comptes,
- d) la dissolution de l'association,
- e) l'exclusion des membres,
- f) la fixation du montant des cotisations, et
- g) tout ce qui par la loi doit être décidé par l'assemblée générale.

Art. 18. Publicité des décisions. Les associés et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de l'assemblée générale au siège social.

Art. 19. Quorum. Sans préjudice des dispositions de la loi du 21 avril 1928 exigeant dans certains cas un quorum spécial, l'assemblée générale est valablement constituée si au moins 50% des membres actifs associés sont présents ou

représentés. Un membre actif associé peut donner par procuration écrite mandat à un autre membre actif associé de le représenter aux assemblées générales et d'y exercer son droit de vote. Un membre actif associé ne peut représenter qu'un seul membre actif associé. Une procuration n'est valable que pour l'assemblée générale pour laquelle elle a été donnée.

Chapitre IV. Comptes et Budgets

Art. 20. Les comptes et les prévisions budgétaires sont soumis à la première assemblée générale ordinaire suivant la date de la clôture de l'année sociale qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de l'association sa liquidation sera confiée à un collège de trois membres actifs associés et l'avoir, net de toutes réserves éventuelles, sera transmis à une oeuvre à désigner qui poursuit le même but.

Chapitre VI. Règlement interne

Art. 22. L'association arrêtera un règlement d'ordre interne qui précisera notamment le fonctionnement et les compétences du conseil d'administration.

Chapitre VII. Dispositions finales

Art. 23. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que de celles qui l'auront modifiée par la suite, du règlement ministériel du 7 mars 1990 et du règlement d'ordre interne de l'association.

Wiltz, le 04 septembre 2012.

BEERNAUT Vinciane / BERSCHIED Maisy / CORNARO Marco / FOYEN Marc / ROEMER Henri / SCHENK Michael / THILL Egide / WEIS Gilbert

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012163009/103.

(120214094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial régie par les lois du Luxembourg "Yorkshire SPF S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.150, constituée originairement sous la dénomination sociale de "YORK HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 5 décembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par

- Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement dudit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 29 août 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "YORKSHIRE HOLDING S.A."; et

- Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2778 du 17 décembre 2010, contenant notamment la transformation en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et l'adoption de la dénomination sociale actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques BECKER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Le Président désigne Madame Nicole REINERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, comme secrétaire

L'assemblée choisit Madame Anne HUBERLAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cent quatre-vingt dix (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;

2. Acceptation de "Westhill Corporation", une société régie par les lois des Iles Marshall, établie et ayant son siège social au Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH96960, (Iles Marshall), inscrite au " Companies Registry" des Iles Marshall sous le numéro 14209, à la souscription des mille cent quatre-vingt dix (1.190) actions nouvelles et libération intégrale de l'augmentation de capital par conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société;

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cent quatre-vingt dix (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Libération

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en œuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Les mille cent quatre-vingt dix (1.190) actions nouvelles ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme "Westhill Corporation", (le "Souscripteur") prédésignée, ici représentée par Madame Nicole REINERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Sofia (Bulgarie), le 24 septembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'assemblée constate que ces actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par le Souscripteur moyennant apport en nature consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 13 novembre 2012, dressé par "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Il résulte notamment dudit rapport que la partie de la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion partielle d'un montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) en capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions à la société "Westhill Corporation", mentionnée ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** La capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros / (100,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société l'enregistrement ainsi qu'à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BECKER, N. REINERT, A. HUBERLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. LAC/2012/56548. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162995/111.

(120214843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Radiator International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.367.

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RADIORAMA INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 92.367, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 400 du 11 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg ainsi que Monsieur Marco RAMAZZOTTI, domicilié au 45, via Meda Giuseppe, I-20136 Milan, qui signeront conjointement à deux et qui auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 décembre 2012. LAC/2012/58419. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162821/51.

(120214150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Le Conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg, qui s'est tenu en date du 14 septembre 2012 a pris acte de la démission de M. Jean-Louis Schiltz avec effet au 31 août 2012 et a nommé Mme Christine Lensel-Martinat comme nouvel administrateur.

Le Conseil d'administration du 5 octobre 2012, a pris acte des démissions de MM. René Steichen, Thierry Delroisse, Pierre Malevez, Benoît Debroise, Claude Piret et Philippe Ruchéton ainsi que de Mme Christine Lensel-Martinat comme administrateurs de la banque.

Le Conseil d'administration du même jour a coopté comme nouveaux administrateurs Mme Sarah Khabirpour, MM. George Nasra, Robert Glaesener, Jacques Lanners, François Moes, Etienne Reuter et Jacquot Schwertzer sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2012 a ratifié ces nominations. Ces mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette Assemblée générale a confirmé M. Frank Wagener, comme Président du Conseil d'administration et M. François Pauly, comme Administrateur-Délégué et a nommé M. George Nasra, Vice-Président du Conseil d'administration. Ce même Conseil d'administration a pris note de la démission de M. Fernand Fischer au 30 novembre 2012 ainsi que de la nomination de Mme Martine Birmann, comme nouvel administrateur, représentant du personnel, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

La nouvelle composition du Conseil d'administration se présente ainsi, avec effet au 1^{er} décembre 2012, comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Frank Wagener *	Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
George Nasra *	Vice-président	15 boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg
François Pauly *	Administrateur-Délégué	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Martine Birmann **	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Robert Glaesener *	Administrateur	27 avenue Monterey L-2163 Luxembourg
Sarah Khabirpour *	Administrateur	3 rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg

Jacques Lanners *	Administrateur	101 route de Holzem L-8232 Mamer
François Moes *	Administrateur	28 route de Luxembourg L-6916 Roodt-sur-Syre
Etienne Reuter *	Administrateur	3 rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Serge Schimoff **	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Jacquot Schwertzer *	Administrateur	51 rue d'Oetrange L-5360 Schrassig
Donny Wagner **	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Welschbillig **	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

* jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

** jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Senior Manager / Manager

Référence de publication: 2012164605/46.

(120216798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Grupo de Concertinas «Os Borguinhas Marotos», Association sans but lucratif.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 120, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg F 9.378.

STATUTS

Entre les soussignés

1° Monteiro Rodrigues Fernando Antonio

2° Oliveira Torres Maria Cristina

3° Oliveira Torres Maria Julia

4° Gomes Alexandre Antonio José

Tous de nationalité Portugaise il est créé une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 4 mars 1994 et dont les statuts auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. G.C.B.M. porte la dénomination: Grupo de Concertinas "Os Borguinhas Marotos" asbl: en abrégé G.C.B.M. Elle a son siège à: 120 Rue de Hamm L-1713 Luxembourg

Art. 2. Le G. C.B.M. a pour mission de:

- développer des activités Culturelle et Sociale.
- promouvoir les contacts entre les Portugais et le peuple Luxembourgeois
- combattre toute forme de racisme et de xénophobie.
- Le G.C.B.M. a une durée illimitée:

Art. 3. Le G.C.B.M. poursuit son action dans une stricte indépendance politique.

Art. 4. Elle peut s associer ou s affilier a d autres groupements.

Art. 5. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à 4 sont admis par délibération du Conseil d administration à la suite d une demande écrite.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de Leur démission écrite au conseil d administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant. Est également réputé démissionnaire tout membre dont la qualité de membre n'est pas renouvelées à la majorité simple lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus du G.C.B.M. si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association à partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de assemblée général statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence du G.C.B.M. et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 25.00 eur.

Art. 10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un quart des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Art. 14. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels elle s'est constituée soit sur la dissolution ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents:
- c) si dans la seconde assemblée les deux tiers des associés ne sont pas présents la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Le vote par procuration est admis lors de l'assemblée générale mais chaque membre présent pourra disposer que d'une seule procuration de vote.

Art. 16. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par simple lettre missive.

Art. 17. Le G.C.B.M. est géré par conseil d'administration élu pour une durée de l'année. Le conseil d'administration se compose d'un président et de membres élus à majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 18. Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande des trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres au moins sont présents.

Art. 19. Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de la société.

Art. 20. Il représente le G.C.B.M. dans les relations avec les tiers. Pour que le G.C.B.M. soit valablement engagé à l'égard des tiers, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 21. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. L'assemblée générale aura lieu avant le 10 novembre de chaque année, aux fins d'examen. L'assemblée désigne 2 réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 22. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. La décision de liquidation ainsi que le nom des liquidateurs, les modifications aux statuts de même que celles relatives à la composition du conseil d'administration, sont en outre publiées dans le mois au Mémorial, Recueil Spécial.

Art. 23. Les ressources du G.C.B.M. comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de la G.C.B.M. ont un caractère bénévole et sont exemptes de toute rémunération.

Référence de publication: 2012163012/84.

(120214082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Mountain do Brasil Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Mrs. Ulrike JACQUIN-BECKER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

acting by virtue of a power of attorney granted to her by way of resolutions of the Company's general managing partner's meeting (the Resolutions) dated October 2, 2012 of the company Mountain do Brasil Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 165959, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 February 2012, and whose articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, prenamed, on the March 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1016 of the April 19, 2012 (hereinafter referred to as the Company).

A copy of said Resolutions after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

1. The subscribed capital of the Company is currently set at Six Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 631,000,-) represented by One (1) management share and Six Hundred and Thirty (630) limited shares all with a par value of One Thousand Euros (EUR 1,000,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the general partner, the general partner of the Company resolved to

(i) increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital, by an amount of One Million Euros (EUR 1,000,000,-) in order to bring its current amount of Six Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 631,000,-) to of One Million Six Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 1,631,000,-), by the issuance of One Thousand (1,000) limited shares, each with a nominal value of One Thousand Euros (EUR 1,000,-) to be fully paid up in cash; and

(ii) accept the subscription of the new limited shares without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders by the following shareholders:

a) Antonis Alexander SCHWARZ, residing at Galileiplatz 2, D-81679 München, Germany, having subscribed for new 100 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000,- each for a total subscription price of EUR 100,000,-;

b) Leifina GmbH & Co. KG, represented by Dr. K. SCHWARZ, having its registered office at Maximilianstrasse 21, D-80539 München, Germany, having subscribed for new 400 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000,- each for a total subscription price of EUR 400,000,-;

c) MKV Brasil GmbH, represented by Mr. Manuel KNAPP-VOITH, having its registered office at Rainholzstrasse 3d, D-82031 Grünwald, Germany, having subscribed for new 500 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000,- each for a total subscription price of EUR 500,000,-.

The evidence of such subscription and payment of the aggregate amount of One Million Euros (EUR 1,000,000,-) has been produced to the undersigned notary by means of the documents of subscription and a confirmation letter from the bank.

2. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

"The issued capital of the Company is set at One Million Six Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 1,631,000,-) divided into one (1) management share (the "Management Share"), which shall be held by the General Partner and One Thousand Six Hundred and Thirty (1,630) limited shares (the "Limited Shares"), all with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, all of which are fully paid up. The Management Share and the Limited Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares". The holder of Management Share and the holder(s) of Limited Shares are together referred as a "Shareholder" or the "Shareholders"."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euros (EUR 2,300,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Ulrike JACQUIN-BECKER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions du conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société (les Résolutions) du 2 octobre 2012 de Mountain do Brasil Investments S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165959, constituée par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 février 2012, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, prénommé, le 2 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 19 avril 2012 (ci-après, la Société).

Une copie desdites Résolutions après avoir été signée après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire demeurera annexée au présent acte, en vu d'être enregistrée concomitamment auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à Six Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 631.000,-) représenté par Une (1) action de commandité et Six Cent Trente (630) actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

En vertu des résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité, l'associé gérant commandité a décidé

(i) d'augmenter le capital social de la Société, dans le cadre de la procédure et dans les limites du capital autorisé, d'un montant de Un Million d'Euros (EUR 1.000.000,-) en vue de porter son montant de Six Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 631.000,-) à Un Million Six Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 1.631.000,-) par l'émission de Mille (1.000) actions de commanditaire chacune d'une valeur nominale de Mille Euros (EUR 1.000,-) à libérer entièrement par un apport en numéraire; et

(ii) d'accepter la souscription des nouvelles actions de commanditaire sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par les actionnaires suivants:

a) Antonis Alexander SCHWARZ, demeurant Galileiplatz 2, D-81679 München, Allemagne, ayant souscrit à 100 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- pour le prix de souscription total de EUR 100.000,-;

b) Leifina GmbH & Co. KG, représentée par Dr. K. SCHWARZ, ayant son siège social Maximilianstrasse 21, D-80539 München, Allemagne, ayant souscrit à 400 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000,-pour le prix de souscription total d'EUR 400.000,-;

c) MKV Brasil GmbH, représentée par Monsieur Manuel KNAPP-VOITH, ayant son siège social Rainholzstrasse 3d, D-82031 Grünwald, Allemagne, ayant souscrit à 500 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- pour le prix de souscription total d'EUR 500.000,-;

La preuve d'une telle souscription et du paiement du montant total d'Un Million d'Euros (EUR 1.000.000,-) a été fournie au notaire instrumentant au moyen des documents de souscription et d'une lettre de confirmation de la banque.

2. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1. des statuts de la Société est amendé et doit dorénavant être lu comme suit:

« 5.1. Le capital émis de la Société est fixé à un million six cent trente-et-un mille Euros (EUR 1.631.000,-) divisé en une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») qui sera détenue par l'Associé Gérant Commandité et mille six cent trente (1.630) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») ayant toute une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement souscrites. L'Action de Commandité et les Actions de Comman-

ditaire sont ci-après appelées «Action» ou «Actions». Le propriétaire de l'Action de Commandité ensemble avec le(s) détenteur(s) des Actions de Commanditaire sont appelés l' «Associé» ou les «Associés».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2,300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. JACQUIN-BECKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. LAC/2012/56546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162681/131.

(120214608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.337.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, and registered with the Registry of Commerce of Luxembourg under number B 110.214,

here represented by Mrs Melanie Frauenkron, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Francisco on October 31, 2012 and in Luxembourg on November 6th, 2012.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration;

in its capacity as sole shareholder of DIGITAL REALTY (MANCHESTER) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.337, incorporated under the denomination of LuxCo 57 S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2548 dated 9 November 2007.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the same notary on 21 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3039 dated 10 December 2011.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l. is the sole shareholder of the Company.
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) represented by six hundred (600) shares, each having a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-).
- III. The agenda comprises the following items:
 1. Setting up of class A and B managers.
 2. Subsequent amendment of article 10 of the Articles of Incorporation.
 3. Division of the present directors in the respective classes.
 4. Acceptance of the resignation of a manager.
 - Discharge.
 5. Appointment of two new managers and definition of their respective classes.

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to set up class A and B managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 10 to give it the following wording:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one or several manager(s). In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not to be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Frederick Smith POTTER as manager of the company with effect from October 31st, 2012.

By special vote discharge is given to him for his mandate up to this day.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint in replacement as new manager Mr David John Glennane, born on 3 October 1976 in Louth, Ireland, professionally residing at Unit 9 Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Ireland with effect from October 31st, 2012.

The Sole Shareholder resolves to appoint as new manager Mrs Florence Rao, born on 2 October 1975 in Troyes, France, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with immediate effect.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to divide the managers in their respective classes.

Managers A:

- David John Glennane,
- Joshua Ananda Mills.

Managers B:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.,
- Florence Rao.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.214,

ici représentée par Madame Melanie Frauenkron, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, le 31 octobre 2012 et à Luxembourg le 6 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des parties comparantes, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

en sa qualité d'associé unique de la société DIGITAL REALTY (MANCHESTER) S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 132.337, constituée sous la dénomination de LuxCo 57 S.à r.l. par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2548 en date du 9 novembre 2007.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3039 en date du 10 décembre 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) représenté par six cents (600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Création de gérants de classe A et B.
2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
3. Division des gérants actuels dans leur classe respective.
4. Acceptation de la démission d'un gérant.
- Décharge.
5. Nomination de deux nouveaux gérants et définition de leur classe respective.
6. Divers.

Ainsi, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de créer des gérants de classe A et B.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de modifier en conséquence l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Frederick Smith POTTER de son poste de gérant de la société, avec effet au 31 octobre 2012.

Par vote spécial décharge lui est accordée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer en remplacement comme nouveau gérant Monsieur David John Glennane, né le 3 octobre 1976 à Louth, Irlande, demeurant professionnellement à Unit 9 Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, avec effet au 31 octobre 2012.

L'Associé unique décide de nommer comme nouveau gérant Madame Florence Rao, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de diviser les gérants actuels dans leur classe respective.

Gérants A:

- David John Glennane,
- Joshua Ananda Mills.

Gérants B:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.,
- Florence Rao.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à EUR 1.100,- (mille cent euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Frauenkron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52451. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161583/161.

(120213836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 décembre 2012

L'actionnaire unique de la Société:

- a pris acte et a décidé d'accepter la démission de Monsieur Eric Noulet de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué de la Société avec effet au 6 décembre 2012;

- a décidé de révoquer Messieurs Jean-Bernard Zeimet et Laurent Jacquemart de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 6 décembre 2012;

- a décidé de nommer:

1. PATER HOLDING SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social situé au 12-14, rue du Sergent Bolillot, 92400 Courbevoie, France, représentée par Monsieur Yann Marteil, demeurant au 13, rue Chapon, 75003 Paris, France;

2. Monsieur Christophe Parier, demeurant au 85, boulevard Port Royal, 75013 Paris, France; et

3. Monsieur Antoine du Luart, demeurant au 26, rue Daubigny, 75017 Paris, France,

aux fonctions d'administrateurs de la Société à compter du 6 décembre 2012.

Lesdits mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société à tenir en 2017 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBERHEIM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012161900/25.

(120213982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.
